



Expéditeur :

Pascal HOULNÉ - secrétaire
 54, rue de la taille Michaud
 54840 Bois-de-Haye
 houlne@orange.fr

Destinataires :

Monsieur le Maire de L'Isle-en-Rigault
 Membres de l'AAMLS

**Procès verbal du comité directeur du samedi 14 septembre 2024
 de l'Association pour l'Animation de la Maison Lorraine de la Spéléologie**

Liste de présence des représentants des membres du comité directeur

instance	nom	prénom	club	fonction	présence	procuration à
LIGES	BLAISE	Sébastien	TLB		absent	
LIGES	HERBILLON	Claude	FFS	trésorier	1	
LIGES	HOULNE	Pascal	USAN	secrétaire	1	
LIGES	PREVOT	Christophe	USAN	président	1	
LIGES	<i>non pourvu</i>					
LIGES	<i>non pourvu</i>					
LIGES	<i>non pourvu</i>					
CDS 08	<i>non pourvu</i>					
CDS 10	DE ARAUJO-MACEDO	Sandra	SCA		1	
CDS 51	<i>non pourvu</i>					
CDS 52	GUIVARCH	Yann	ASHM		1	
CDS 54	ADMANT	Pascal	USAN		1	
CDS 55	GERARD	Michel	GERSM	vice-président	1	
CDS 55	LUCQUIN	Patrick	GERSM		1	
CDS 57	THON	Didier	SCO		excusé	
CDS 67 & 68	POIRET	Léo	GSBR		absent	
CDS 88	<i>non pourvu</i>					
L.en R.	SCHILLINGER	Linda			absent	
		12	total		8	

Le quorum est atteint

Ordre du jour

- Points activité et financier,
- Travaux à court et moyen terme : aménagement des bûchers, etc.,
- Alarme incendie : point de situation,
- Aménagements techniques pour réduire les coûts électriques : quelles suggestions ?
- 1^{er} bilan de l'utilisation du nouveau contrat de mise à disposition,
- Évolution tarifaire pour 2025,
- Questions diverses.

1. Activité au 31 août 2024 et réservations prévues :

	Salle de réunion	journée	Rez-de-chaussée	Nuitées camping	Refuge complet	Nuitées	Nuitées stages	total nuitées	Taux occupation %
1999	1	10	-	98	8	279	-	471	6,14
2000	2	-	1	-	7	368	-	536	5,24
2001	1	-	2	-	9	428	-	644	6,30
2002	1	-	8	-	12	563	-	851	8,33
2003	-	-	4	-	8	727	-	919	8,99
2004	-	-	5	15	22	777	34	1339	13,10
2005	-	-	5	4	16	609	45	1054	9,96
2006	-	-	6	-	16	671	44	1115	10,18
2007	-	-	7	-	28	655	163	1518	13,86
2008	6	-	13	38	31	425	39	1239	11,32
2009	1	-	13	19	31	473	104	1352	12,35
2010	2	-	17	-	42	463	49	1562	14,26
2011	2	-	8	-	40	570	92	1662	15,18
2012	2	-	15	-	26	290	50	990	9,04
2013	5	-	23	-	35	358	50	1283	11,72
2014	3	-	20	20	38	353	68	1371	12,52
2015	2	-	15	-	34	245	50	1145	10,46
2016	4	-	19	-	29	255	150	1130	10,32
2017	2	-	13	-	29	249	121	1095	10,00
2018	7	-	15	-	37	138	50	1113	10,16
2019	1	-	15	-	38	55	100	1105	10,09
2020	1	-	4	-	29	122	50	897	8,19
2021	4	-	12	24	19	108	50	633	5,78
2022	4	-	17	-	42	160	-	1210	11,05
2023	4	-	18	18	41	94	50	1169	10,68
08/23	3	-	15	18	20	84	-	595	
08/24	2	-	8	-	19	169	75	694	

2. Point budgétaire au 31 août 24 :

Recettes : 9750 €

Dépenses : 10800 € et 1480 € d'investissement (2 réfrigérateurs et échafaudage)

3. Travaux à court et moyen terme : aménagement des bûchers, etc.

- Bûchers : prévoir d'acheter du gravier avant de poser les palettes plastiques, (Michel GERARD et Yann GUIVARCH s'en occupent)
- Réfection du support des baignoires extérieures,
- Muret à réparer,
- 1 WC condamné et 1 douche fuit : contact avec une entreprise pour un devis (Yann GUIVARCH)

4. Alarme incendie : point de situation

Voici le message reçu par Christophe PREVOT le 6 septembre 2024

Monsieur le Président,

« Je suis en mesure d'apporter les informations suivantes en réponse à votre mail du 29/08 et en prévision du CA du 14 septembre prochain :

Pour des raisons de régularité comptable, la commune n'est pas en mesure de retenir le montage proposé pour faire bénéficier l'AAMLS du montant de la TVA,

Par contre, par courrier BH/MV n° 144-2 en date du 23 mai 2024, je vous ai transmis un devis de la Sarl ANP ELEC dont le montant vous permet d'engager des travaux pour un montant de 17.308,65 € TTC très voisin de celui du devis TOURNOIS Electricité de 16.663,22 € HT. Soit une moins-value proche du montant de la TVA TOURNOIS.

Enfin, en ce qui concerne l'entretien annuel de l'alarme, la logique voudrait que le contrat soit établi avec ANP ELEC. La Mairie reste à votre écoute en tant que de besoin et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations bien cordiales. »

Bernard HENRIONNET

Pour rappel l'article 7 de la convention de mise à disposition du 1^{er} juillet 2013

En cas de restitution du bâtiment à la Commune de L'Isle-en-Rigault, les travaux effectués par l'AAMLS ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une indemnisation par la commune.

De plus, le bâtiment devra être en bon état d'entretien locatif.

Le mobilier et les matériels non fixes demeureront propriété de l'AAMLS sauf rachat en tout ou partie par la commune après accord préalable et spécifique entre les parties.

En cas d'aménagement ou d'installation fixe autre qu'embellissement (chaudière, ...) accepté par la commune et nécessitant un amortissement comptable pluriannuel, la valeur nette comptable à la date de restitution du bâtiment fera l'objet d'un rachat par la commune de L'Isle-en-Rigault.

Il est également rappelé le courrier de Mr le maire de L'Isle-en-Rigault du 21 juin 2023 adressé au président de l'AAMLS en réponse à sa lettre du 15 mai 2023 dont voici le plus important :

« Votre courrier du 15 mai 2023, relatif aux travaux réalisés et à réaliser à la maison Lorraine de Spéléologie, a été évoqué lors de la plus récente séance du Conseil Municipal (9 juin 2023).

Le conseil a accepté de prendre en charge le dossier relatif au remplacement de l'alarme. »

D'autre part, la prochaine visite de maintenance de l'alarme incendie actuelle par Siemens est prévue le 9 octobre 2024 à 13h30.

Nous sommes toujours en attente du devis pour la maintenance de la société ANP Elec privilégiée par la commune.

Nous attendons le comité directeur du 7 décembre prochain pour prendre une décision en fonction du rapport de Siemens et d'éventuelles autres informations ou précisions d'ici là.

5. Aménagements techniques pour réduire les coûts électriques : quelles suggestions

Voir ce qui est envisageable pour mieux maîtriser l'éclairage notamment dans l'escalier menant au premier étage et dans le couloir du haut (cellules pour l'allumage, interrupteur avec minuterie, ...), ainsi que pour les lampadaires extérieurs.

6. 1^{er} bilan de l'utilisation du nouveau contrat de mise à disposition

La gérante est très satisfaite de ce nouveau document.

7. Évolution tarifaire pour 2025

Jusqu'à fin 2024, les tarifs actuels sont maintenus.

La question sera réabordée début 2025.

Prochain comité directeur : **samedi 7 décembre 2024**

Le secrétaire Pascal HOULNÉ

